

W. Burton

On s'abonne au bureau du journal, rue de l'Ange, n° 62 où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PREMIER PRIX DE L'ABONNEMENT :
(Par trimestre.)
Pour Namur. 4 fl. 50 c.
Pour les autres villes. 5 20

COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSERIONS EN TOUTES
Prix par ligne d'impression, 10 cents.
Avis aux abonnés.
Les abonnements commencent à toutes les époques et mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre et décembre.



N° 538.

DIMANCHE.

25 DÉCEMBRE 1831.

INTERIEUR.

BRUXELLES, 23 décembre.

Le roi, parti hier pour Louvain à neuf heures et demie, y est arrivé avant midi : à midi et demi, le 11^e régiment au grand complet, un bataillon du 3^e et un du 10^e étaient rangés en colonne serrée, sur la place du Peuple, ainsi que le 2^e de lanciers et un escadron du 2^e de chasseurs à cheval, et le corps de partisans, composé de 600 hommes, sous le commandement du major Capiaumont; le roi a passé en revue ces différens corps et a fait la remise de cinq drapeaux.

S. M. a été accueillie par la troupe avec le plus vif enthousiasme : le déjeuner qu'elle a offert aux officiers était de 40 couverts; il a été servi à deux heures.

— A cinq heures et demie le roi était de retour à Bruxelles. M. le ministre de la guerre, M. le comte d'Aerschot, les généraux Desprez, de Chasteler et d'Hane accompagnaient S. M.

— Hier, une séance était annoncée au sénat pour dix heures. A quatre heures, MM. les sénateurs ne se sont pas trouvés en nombre. Ils ont été obligés de se séparer sans délibérer.

— On lit dans le *Belge* :

Le budget de la ville vient d'être envoyé au gouverneur; le déficit qu'il présente s'élève à une somme de plus de 800,000 florins.

— On lit dans le *Mémorial* :

Par suite de l'engagement qui a eu lieu au fort Philippe, entre une canonnière hollandaise et quelques soldats belges, M. le major du génie Dubosch, qui paraît avoir ordonné feu, vient d'être traduit devant la haute cour militaire, sous la prévention d'avoir, par des actions hostiles, non approuvées par le gouvernement, exposé l'état à une déclaration de guerre, crime prévu par l'art. 84 du code de procédure criminelle, et puni du bannissement. Le prévenu a subi hier un premier interrogatoire. Plusieurs témoins, et, entre autres, le colonel Busen, commandant de la province d'Anvers, seront entendus, et ce n'est qu'après l'instruction préliminaire achevée, que la cour statuera, en chambre du conseil, s'il y a lieu ou non, à la mise en accusation du major Dubosch.

Cet officier, qui jouit d'une excellente réputation et de l'estime de tous ceux qui le connaissent, soutient avoir été provoqué par la conduite peu loyale de l'officier hollandais.

— On lit dans la *Gazette van de provincie West-Flanderen* :

Nous avons sous les yeux des lettres écrites de Beveren les 19 et 20, adressées à nous par des concitoyens, portant que tout ce qui a été rapporté par Calloo, le fort Sainte-Marie, sur des escarmouches, des compagnies entières faites prisonniers de guerre, etc., est dénué de vérité. Il y a eu une fausse alarme, occasionnée par des nouvelles supposées reçues de Saint-Nicolas.

— On lit dans le *Politique* :

« Dimanche dernier, un grand drapeau orange a été planté sur la tour de l'église Saint-Pierre, à Luxembourg, par les partisans du roi de Hollande; le bruit a couru dans le pays que ce devait être le signal d'un mouvement à opérer en faveur de la maison d'Orange dans la partie du Luxembourg que nous devons perdre, et notamment aux environs de cette ville. »

Voici à ce sujet ce qu'on lit dans le *Journal de Luxembourg*, sous la date du 21 décembre :

Un corps de partisans armés pour la cause du roi grand-duc s'est formé et réuni dans le village de Hollerich, le 17 de ce mois. Ce corps est composé de volontaires auxquels se sont joints d'anciens employés des accises et des droits d'entrée et de sortie. Il s'est rendu dans plusieurs communes pour mettre les autorités à même de rétablir leurs relations avec le gouvernement légitime, et pour aider au renvoi des employés qui restent encore dans le pays de la part du gouvernement insurrectionnel. A Esch-sur-l'Alzette, ce corps s'est emparé des armés et des objets d'équipement appartenant à la garde civique, et les a envoyés à Luxembourg; de ce nombre sont environ deux cent cinquante fusils en assez bon état. A Hesperange, quelques gendarmes belges, à l'approche des partisans, ont jeté le cri de *qui vive!* une décharge en l'air les avertit de se retirer. On disait qu'un de ces gendarmes avait été blessé d'un coup de fusil; c'est une erreur; on sait, par des renseignements positifs, qu'il l'a été en tombant de cheval. On disait que ces partisans avaient pillé la caisse du receveur de Mondercange; le fait est également de toute fausseté. Il faut se mettre en garde contre des bruits de ce genre que la malveillance se plaît à répandre. La vérité est qu'ils n'ont commis aucun excès nulle part; qu'ils ont largement et à l'instant payé tout ce qu'ils ont reçu des habitans en vivres, et qu'ils ne se sont fait délivrer que des vivres. Nous espérons, dans peu de jours, les résultats de cette expédition qui, quelle est bien conduite, ne laissera aucun excès à déplorer.

— On mande de Gand, 22 décembre :
Le 4^e bataillon du 1^{er} régiment de ligne, la batterie d'artillerie et le détachement de chasseurs qui étaient partis dimanche pour Saint-Nicolas, sont rentrés en ville.

Le 2^e bataillon de la garde civique de Bruges et des environs a traversé ce matin notre ville : il venait de Tamise et se rend à Menin.

— On assure que plusieurs fabricans de cette ville viennent d'adresser une pétition au gouvernement, à l'effet d'obtenir des primes d'exportation pour les produits de leur industrie.

— La question ayant été soulevée, si les conseils cantonnaux, nommés pendant cette année, en vertu de l'art. 11 du décret du 31 décembre 1830, pouvaient continuer leurs fonctions en 1832; le ministre de l'intérieur vient d'informer les gouverneurs des provinces que les membres des conseils cantonnaux doivent être nommés annuellement, par la députation des états.

En conséquence, les commissaires de district et les autorités locales des villes devront faire parvenir au gouverneur de leur province les propositions nécessaires pour la recomposition desdits conseils.

— On mande de Breda que le capitaine le Bron de Vexala s'y trouve en prison, et doit être incessamment jugé comme déserteur de l'armée hollandaise. On se rappelle que cet officier a été récemment condamné par la haute cour militaire à être dégradé pour avoir lâchement abandonné son poste au mois d'août dernier.

— On assure que MM. Rotschild ont fourni des fonds au roi de Hollande, pour assurer son service jusqu'au 1^{er} février.

Si ce fait est vrai, il faut en conclure qu'il y a au moins de l'exagération dans tout ce qu'on dit du patriotisme des Hollandais, et de leur empressement à aller au-devant des sacrifices que le roi Guillaume exige d'eux.

— Dans la nuit du 16 au 17 du courant, quatre maisons de la commune de Stinsel, arrondissement de Luxembourg, ont été consumées par les flammes.

La perte est évaluée à 950 fl. environ. On ignore jusqu'à présent comment le feu y a pris.

— On écrit de Francfort, 19 décembre :

« On croit généralement en Allemagne que la reconnaissance de la Belgique est encore très-vague; il n'y a que l'Autriche qui paraît vouloir céder. Quant à la Russie, on sait qu'elle se tient dans le cercle d'un seul raisonnement : « On fera de la Belgique comme on a fait de la Pologne ! »

« L'armée polonaise ne sera plus réorganisée; je le sais positivement, et les régimens polonais n'auront pour les commander que des officiers russes.

« Un médecin bavarois, M. le docteur Mahir, qui est allé porter du secours aux Polonais, et qui fut fait prisonnier par les Russes, se trouve sur le chemin de la Sibérie. On espère, m'écrit-on, que la diplomatie obtiendra, dans quelques années peut-être, sa liberté.

Les régimens de la landwehr autrichienne, en garnison à Mayence, ne retourneront dans leurs foyers qu'au printemps prochain. On croit pouvoir être sûr que la paix ne se prolongera pas au-delà.

— On lit dans l'*Indépendant* :

Nous recevons des nouvelles très-affligeantes de deux extrémités de la Pologne, c'est-à-dire de Cracovie et de la Lithuanie. Les Cosaques ont pillé dans les environs de Cracovie les propriétaires de la campagne, et dénoncé ceux qui s'opposaient à cette violence abominable, comme partisans de la révolution polonaise. On m'écrit dans une lettre de Cracovie : « On ne peut guère se faire une idée de l'infamie des hommes qui composent la commission de Wilna, pour juger les personnes compromises dans notre insurrection. »

— La *Gazette de Königsberg* porte, sous la date du 11 décembre, qu'il y a passé ce jour-là la première colonne de sous-officiers et soldats du corps de Gielgud, réfugiés en Prusse, et qui avaient jusqu'alors été cantonnés dans différens villages de la Prusse orientale. Ces hommes retournent dans leurs foyers, ensuite de l'amnistie de S. M. l'empereur. On apprend que ce premier transport sera suivi de deux autres, qui prendront la même route. Pendant tout le temps de leur séjour dans nos provinces, les soldats polonais se sont conduits de la manière la plus digne de la protection que leur a accordée notre auguste souverain.

— La *Gazette de Haude et Spener*, qui se publie à Berlin, mande de Varsovie, le 7 décembre, que les scellés avaient été mis sur la bibliothèque de l'université, et que, dans toutes les écoles, avait cessé l'enseignement de la langue française qui était remplacé par celui de la langue russe.

Selon un autre journal, tous les biens du prince Adam Czartoryski, ex-président du gouvernement de Pologne, à l'exception de ceux situés en Gallicie, d'un revenu de 2000 ducats, ont été confisqués; ils consistaient en une masse de biens fonciers d'une valeur de 80 mil-

Bons de florins polonais, situés dans les provinces russes et dans sa patrie.

— On écrit de Tournay, 22 décembre :

Le relevé du passage des bateaux sur l'Escaut en cette ville, du 1^{er} janvier au 1^{er} décembre 1830, était de 5,993; pendant le même espace de l'année 1831 (du 1^{er} janvier au 1^{er} décembre); ce nombre ne s'est élevé qu'à 3,743. — Différence en moins, 2,251.

NAMUR, 24 décembre.

Il paraît certain que Rotschild ne veut pas devenir notre protecteur encore moins nous prêter son argent, à moins qu'à des conditions vraiment juives; d'un autre côté bien des hommes croient que l'Autriche ratifiera le traité de Londres; ce qui est incontestable, c'est que le roi Guillaume rejette toute proposition. Rotschild n'est-il pas d'accord avec les despotes? Les rois absolus sont-ils de bonne foi? Guillaume est-il fou? Voilà cependant trois questions auxquelles trois réponses, soit négatives soit affirmatives, impliqueraient contradiction.

Mais laissons-là M. Rotschild, comme aurait fait notre gouvernement s'il eût eu la moindre prévoyance; venons à la bonne foi des rois absolus. Les Génois ont été despotisés, les Espagnols proscrits, le maréchal Ney assassiné, Napoléon détrôné par son père et condamné à périr sur un rocher de l'océan, et la Pologne!! Quant à la folie de Guillaume, nous n'y croyons point; il se peut donc qu'il y ait quelque chose sous roche. Toutefois ne perdons pas courage; si nos ennemis usent de pareils moyens, c'est qu'ils nous croient forts. Si les puissances ne ratifient point ce que leurs représentants ont unanimement et solennellement signé à Londres, tant pis pour elles. Les peuples sauront à quoi s'en tenir. Nous ne savons vraiment croire à tant d'impudence, à un aussi profond mépris de tout ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes. Attendons le 15 janvier.

Le gouvernement a, paraît-il, enfin pris la résolution de tout monopoliser en faveur de Bruxelles. Tous les ouvrages, fournitures, etc., auront lieu à Bruxelles. A la fin on en viendra à faire pour Bruxelles, ce que les Hollandais faisaient pour eux: tout ce qui ne venait point de Hollande était alors rebuté; des armes fabriquées à Liège devaient s'acheter à Utrecht; les entrepreneurs des travaux publics s'obligeaient de prendre leur terrasse à Dordrecht, elle eût été refusée s'ils se fussent avisés de la faire venir des bords du Rhin, etc. Courage messieurs de Bruxelles, continuez, centralisez tout, vous verrez où cela conduira. N'est-il pas ridicule, par exemple, de faire afficher au coin des rues de Namur que les impressions nécessaires à l'armée seront mises à adjudication à Bruxelles? Quel est l'imprimeur, s'il n'est de Bruxelles, qui peut réellement soumissionner? Pourquoi ne point faire imprimer ce qui est nécessaire à un régiment dans la ville où se trouve son dépôt? Il y aurait économie, puisque le travail coûte plus cher à Bruxelles qu'ailleurs; il y aurait justice à employer les ouvriers de toutes les villes. Bruxelles a-t-elle aussi le privilège de payer le double de contribution?

Le bataillon de garde civique d'Anvers qui se trouve ici a, dit-on, reçu ordre de se rendre dans la province de Luxembourg, il sera soutenu par deux pièces de canon.

— Nous continuons à recevoir des plaintes concernant le service des postes aux lettres. Il y en a même qui sont de nature à faire croire que certains agens ont en vue de monopoliser la distribution des journaux et ouvrages périodiques, en ne faisant remettre aux libraires que fort tard les paquets à leur adresse. Il est même, dit-on, arrivé que l'on a distribué aux abonnés de la poste, des feuilles adressées à un libraire. S'il n'y a eu qu'erreur, les intéressés se tiendront pour avertis. S'il a y eu cupidité, abus de confiance, et que nous venions à en acquérir des preuves irréfragables, nous ne nous bornerons point là. Après tout, il faut que tout le monde vive.

— Le 5 novembre dernier, le choléra a enlevé, à Vienne en Autriche, le général Longueville, né à Luxembourg. Ce militaire, parvenu du grade de simple soldat à la dignité de lieutenant-feld-maréchal, n'a dû son avancement qu'à son mérite et à ses talents. Il avait fait toutes les guerres de l'Autriche contre la France et assisté à toutes les grandes batailles.

— La *Caricature* devient de plus en plus âpre contre le roi dit *citoyen*. Dans le dernier numéro, Louis-Philippe propose à Mahmoud un échange entre Constantinople et Paris. « Venez, lui dit-il, vous verrez ici des femmes à tout faire, même à pendre leurs nobles amans à l'espagnolette d'une fenêtre, sauf à dire le lendemain qu'ils sont venus au monde comme cela. Vos étrangleurs de là bas sont moins habiles, je le gagerais bien. Enfin vous serez défendu par une garde nombreuse, espèce d'hermaphrodites militaires, chargés par le pouvoir de veiller sur la liberté, et qui en effet veillent sur leur dépôt comme vos eunuques sur le leur, sans en user.... Ne craignez d'ailleurs aucun empêchement de la part de mes peuples. Tout ce qui ne sera pas moi leur ira comme un bas de soie. Ils seront enchantés de me mettre à la porte. »

— Les lithographies les plus récentes de la *Caricature* représentent M. Croupon, vaste corps chamarré de billets de banque, croix d'honneur jusqu'aux boucles de la chaussure, foulant aux pieds la charte et le programme, et surmonté de cent têtes des ventrus les plus notables. Il vient aussi de paraître chez Aubert une allusion dont l'idée est aussi juste que plaisante. Le ministre de la guerre et le bien-aimé fils du roi, S. A. R. l'Arc-en-ciel, sont montés sur le même cheval. On lit au bas du dessin: *Ils ne font qu'un saut*. M. Soult porte un canon sous le bras, et le duc d'Orléans un pot de confiture.

— M. Hennequin a continué avec succès sa plaidoierie pour les d^{ux} Rohan, dans l'affaire de la succession Bourbon-Condé. Il résulte des investigations de l'habile avocat une série de faits accablans à charge du roi actuel et de la baronne de Feuchères. Cette femme, dont la morgue égalait l'avidité, avait, par l'entremise du duc d'Orléans, obtenu, sous la branche aînée, l'entrée de la cour, qui lui avait longtemps été refusée sous Louis XVIII. On a vu comment Louis-Philippe s'est fait payer de ce service. C'est un de ses secrétaires qui a rédigé l'acte par lequel le duc de Bourbon léguait, par propension naturelle, sa fortune au duc d'Anmale; or de nombreux témoins ont attesté que le malheureux vieillard leur avait constamment manifesté l'intention de laisser toute sa fortune aux enfans du duc de Berry. Il conste de plus que la baronne l'avait à diverses reprises battu jusqu'au sang, et que tel était l'ascendant de cette Mégère sur son esprit que jamais il ne put se résoudre à la congédier. Enfin une blessure que le duc avait reçue à la main dans les guerres de l'émigration, et ses principes bien connus, rendirent le suicide prétendu aussi impossible au physique qu'au moral. M. Hennequin a signalé en sus des indices d'assassinat. Tout Paris attend avec anxiété les répliques de la partie adverse. Si elles ne sont pas péremptoires, on peut s'attendre aux bordées de la presse libérale et de la presse légitimiste. Mais déjà les preuves écrites ont porté coup et la monarchie nouvelle est écoulée à fond.

— Nous avions perdu de vue les saint-simoniens depuis leur schisme. Nos lecteurs ne seront pas fâchés de connaître la cause de ces transformations: à travers les figures mystiques sous lesquelles le *Globe* annonça ces dissidences, il était assez difficile d'en comprendre d'abord la nature. Néanmoins, en suivant avec quelque attention cette controverse, nous avons pu nous convaincre que le *Mouvement*, soutenu par la caisse, était resté maître du terrain, que la *Résistance* avait été vaincue par la logique. Beaucoup de saint-simoniens en effet se contentaient de nourrir vaguement leur imagination de vastes théories sans les appliquer à la vie réelle, mariaient leurs enfans à la paroisse et surtout ne se désaisissaient pas de leurs temporalités entre les mains des pères supérieurs: impertinences qui méritèrent bien les foudres de l'excommunication. Un autre embarras était de trouver la *femme libre* qui voulût donner à son sexe le signal de l'émancipation en partageant le siège papal avec le père Enfantin. Ces messieurs comptaient beaucoup sur ce moyen d'influence, et ne cessaient depuis quelques mois d'appeler à cor et à cri la *femme libre*. Mais aucune n'a voulu poser. En attendant ces messieurs annoncent avec la plus risible naïveté leurs visites aux banquiers, ces hommes positifs, ces hommes qui pourraient changer la face du monde en remettant au sacré collège les clefs de leurs coffres-forts, ces hommes impayables... et impayans; car la plupart, tout en applaudissant au zèle que mettent les prosélytes à s'emparer des moyens les plus efficaces de soulager la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, ont paru préférer ne s'en remettre qu'à eux-mêmes de la distribution des secours dont ils pouvaient disposer dans leur avoir. Enfin la secte en est aux expédiens et ne peut manquer de succomber sous le ridicule et l'odieuse, fruits nécessaires de cette bizarre prétention de régir l'univers comme un supérieur de trappistes régirait son convent, et de procéder à l'égalité générale, but des vrais libéraux, par le moyen d'un monopole auquel tous les despotismes anciens n'offriraient de comparable, puisqu'il lierait chaque individu dans les actes les plus personnels, les plus fréquents, les plus intimes de la vie. Plus nous étudions la doctrine saint-simonienne, et plus nous sommes révoltés de voir la *Gazette* et le *Globe*, chacun dans un intérêt opposé, s'entendre pour représenter une ignoble exploitation comme la conséquence rigoureuse de cet esprit de libéralisation qui travaille le monde et aboutira vraisemblablement à tout autre chose qu'à porter Enfantin, Rodrigue et Bouffard aux Tuileries; d'où ils auraient à classer Paris, la France, l'Europe et le monde suivant leurs capacités, et à les rétribuer suivant leurs œuvres, ainsi qu'un missionnaire en a témoigné l'espoir, nous a-t-on assurés, à une dupe qu'il croyait avoir faite. Notre correspondance de Paris nous apprend que la salle Taitbout est devenue une véritable pétaudière. L'acclamation continuelle de leurs prédicateurs aux matières d'or et d'argent et à la *femme libre*, non moins que leur luxe effréné et bien notoire, y provoquent presque à chaque séance des huées dans l'auditoire. Des adeptes désabusés répandent, en outre, des révélations d'une nature plus sérieuse, et auxquelles nous aimons à refuser crédit jusqu'à plus ample informé.

— Depuis long-temps le *Courrier de la Meuse* s'est déclaré hostile au principe de la souveraineté du peuple, et par conséquent de la révolution et de la constitution. Ses attaques sont devenues plus fréquentes depuis que ses patrons se sont élevés au pouvoir. Nous croyons cependant nous rappeler que, lors de la discussion de l'article qui fait dériver du peuple tous les pouvoirs constitutionnels, c'est-à-dire consacrer l'anarchie, d'après le *Courrier de la Meuse*, aucune voix dissidente ne s'est élevée parmi les dix ou douze ecclésiastiques membres du congrès alors. Ici point de juste-milieu possible: ou le clergé a été de mauvaise foi, ou le *Courrier de la Meuse* est en opposition de doctrines sociales avec la généralité des catholiques. Sans vouloir ouvrir avec notre confrère de Liège une controverse approfondie, devant laquelle nous ne reculerions pas d'ailleurs, mais qui pourrait paraître inopportune dans les circonstances actuelles, nous croyons qu'il ne ferait pas mal de justifier sa répudiation d'une doctrine dont l'application a valu à la Belgique la liberté religieuse, que certes aucun souverain, soit catholique, soit protestant, ne lui aurait jamais départie dans la mesure actuelle.

Nous concevons tout l'empire des préventions, et, il ne nous paraît pas étonnant qu'après les odieuses atteintes portées aux droits de conscience par la première révolution française, il ne soit resté dans

3)
toutes les âmes fidèles, mais timides, une terreur indicible de l'action des masses. Mais il importe de distinguer les temps. En 1789 un clergé pauvre et populaire, sans être pour cela moins attaché au saint-siège, eût traversé l'orage en paix. Quels que soient les égarements, les crimes d'une époque, il n'est pas juste de dire qu'en tout et partout le peuple n'est qu'un tigre qu'il faut museler et les rois des sauveurs auxquels il faut s'accrocher à tout prix. Et pour nous attacher plus particulièrement à l'opinion que le *Courrier de la Meuse* représente avec un talent et une persévérance si louables, qu'on jette les yeux sur la Pologne, l'Angleterre, l'Irlande, les Etats-Unis, d'une part; et de l'autre, nous ne dirons pas sur la Prusse et la France, où la liberté religieuse est asservie par les gouvernements, mais sur toute l'Italie, où le bras séculier protège la croyance publique: et qu'on nous dise où le catholicisme a le plus de sève et d'avenir?

Nous avons fait, en lisant les feuilles françaises, une remarque qui n'est pas sans quelque portée et que nous recommandons au *Journal des Flandres*, redevenu depuis quelque temps plus libéral que son confrère de la Meuse. Le *Constitutionnel*, dont l'indépendance a toujours été plus qu'équivoque, avait complètement cessé son système de calomnies voltairiennes contre les prêtres pendant les cinq ou six mois qu'il a fait du *Mouvement* sous la direction de M. Cauchois-Lemaire. Récemment acquis à Louis-Philippe et mené par la partie ministérielle de sa rédaction, il a recommencé son ancienne tactique de détourner l'animadversion des masses sur qui ne l'a pas encourue. Peu de ses numéros ne contiennent pas des délations de tout genre et plus absurdes les unes que les autres contre les ecclésiastiques en général et en particulier. Dernièrement nous l'avons entendu qualifier de prototype du prêtre libéral. . . . l'abbé Châtel! *O perruquinisme!*

REVUE DE LA PRESSE PARISIENNE.

NICOLAS ET GUILLAUME.

La *Quotidienne* a reçu d'Amsterdam une note adressée par le roi de Hollande à l'empereur de Russie, et la réponse toute dilatoire qui pourrait avoir été concertée avec l'Autriche et la Prusse. Cette note place les cabinets de Londres et de Paris dans l'alternative d'abandonner la révolution belge en se rattachant aux traités de 1815, ou l'indépendance polonaise garantie par ces mêmes traités. On lit dans cette note: « Que la France étant intervenue avec une armée pour soutenir cette insurrection en contradiction manifeste: 1^o avec les protocoles de la conférence des 20, 27 janvier et 17 avril 1831, par lesquels on s'était engagé à ne jamais reconnaître l'indépendance de la Belgique ayant son adhésion auxdits protocoles; 2^o avec ses propres principes de non-intervention qu'elle avait imposés à la Prusse et à l'Autriche dans la même cause; 3^o avec les prétentions qu'elle met en avant, à l'exécution des traités de 1815 avec la Pologne. » On assure, continue la *Quotidienne*, que cette note a produit la plus grande impression sur le cabinet impérial. A la suite d'un conseil présidé par l'empereur Nicolas, en personne, des courriers ont été expédiés dans les différentes cours de l'Europe, portant la détermination de l'empereur de ne pas reconnaître le prince Léopold comme souverain de la Belgique, avant la libre renonciation du roi Guillaume à ce pays. L'empereur invite ses alliés à entamer une négociation avec le roi des Pays-Bas, sur les bases posées par ce souverain. Enfin si l'on refuse d'accorder une juste indemnité à la Hollande pour la cession de la Belgique, l'empereur exige le rétablissement de la maison d'Orange avec une administration séparée pour ce pays, comme condition du rétablissement du royaume de Pologne.

DISCUSSION DE L'AFFAIRE LYONNAISE.

Ces débats ont révélé ce que tout le monde savait: que le mal est au fond des choses dans ces inégalités politiques et financières qui sacrifient les classes inférieures aux classes supérieures. Aussi la proposition d'une enquête n'a-t-elle eu ni pu avoir de suite dans une chambre qui ne représente d'autres intérêts que ceux de la richesse. Les feuilles ministérielles accusent l'opposition de n'avoir pas allégué de charges spéciales, relativement à la conduite du gouvernement dans l'affaire lyonnaise. Mais c'était de l'appréciation morale d'un système qu'il s'agissait. L'opinion ne s'y est pas méprise. Elle a décerné aux patriotes tous les honneurs de la partie. Au reste, si l'on veut des spécialités, c'est demain qu'on en aura, lorsque l'affaire des *assommeurs* sera débattue à fond. Nous nous bornerons à faire connaître ici par de courtes citations la physionomie générale des séances.

On lit dans le *Courrier Français*: « C'est vainement qu'on se flatte d'échapper à l'ascendant de la vérité: les centres ont écouté le discours de M. Mauguin avec une sorte de consternation; ce n'était plus ces clameurs, ces interruptions bruyantes qui épuisent la patience d'un orateur. Les révélations sur les *assommades* ont été entendues avec un sourd frémissement. Devant ces accusations énergiques, on ne se souvenait plus des traits d'esprit de M. Dupin, s'évertuant à prouver que la misère de Lyon était le fait du jésuitisme, ou du paradoxe de M. Fulchiron, se faisant fort de prouver que les ouvriers gagnaient de gros salaires. Maintenant, si la chambre juge à propos de décerner au ministère une approbation solennelle, à la bonne heure, cela la regarde. »

On lit dans le *National*: « Les théoriciens ministériels nous ont appris il y a trois mois, à l'occasion de la prise de Varsovie, la différence qu'il y avait entre l'ordre du jour motivé et l'ordre du jour pur et simple qui laisse un ministère sous le poids énorme des accusations portées contre lui. Le ministère n'a donc pas été absous par la décision d'hier. . . . M. Périer a trop répété à la chambre qu'elle s'était associée

au ministère par la dernière adresse, qu'elle avait en quelque sorte donné son âme au diable, pour ne pas l'avoir effrayée de l'abus que peut faire d'un vote surpris un ministère en opposition aux sentimens généreux. Si la chambre l'eût oublié, M. Périer le lui a rappelé sans le moindre tact, à plus de dix reprises. Tout le système du ministère a consisté à rejeter sur M. Bouvier Dumolart une responsabilité qui lui pèse. Et pourtant n'est-ce pas ce ministère qui nous a tant prêché la nécessité de la dépendance absolue des agens principaux et secondaires.

On lit dans le *Journal du Commerce*: « L'effet général des renseignemens donnés est loin d'être rassurant. M. Fulchiron a établi hier que

On lit dans la *Quotidienne*: « Quand on jetterait, avec le ministère, ce n'étaient pas seulement les ouvriers en soie qui s'étaient soulevés. M. Périer nous a déclaré que sur 15,000 hommes de garde nationale, 1,500 le premier et 500 le second jour avaient seuls répondu à l'appel. D'une autre part, M. le président du conseil n'a trouvé d'autre moyen de dégager sa propre responsabilité que d'établir que le ministère avait ignoré pendant six semaines le véritable état des choses et des esprits à Lyon. A demain l'affaire des embrigademens. » tous les torts sur le préfet, le ministère serait responsable encore de ne pas l'avoir renvoyé, puisqu'il blâmait dès le 26 octobre la direction suivie. En tout cas, il demeurerait inconcevable que l'autorité supérieure n'ait donné à l'autorité locale d'autres instructions que de laisser tomber le tarif en désuétude, comme si l'on pouvait laisser tomber en désuétude la misère et la faim! Nous avions dit des le commencement que la discussion n'approfondirait pas les choses. C'est ce qui est arrivé. »

Namur, le 24 décembre 1831.

Monsieur le Rédacteur,

Des militaires retirés du service, qui jouissaient de la solde de chevalier de l'ordre militaire créé sous le précédent gouvernement, adressent fréquemment des réclamations pour être payés de leur arriéré, aux autorités qui ne peuvent faire droit à leurs demandes.

La liquidation de cette solde arriérée ne peut avoir lieu que par l'administration militaire. Les chevaliers de l'ordre dont il s'agit, qui ont leur résidence dans la province de Namur, doivent donc me remettre, avant la fin du mois courant, leur brevet et le certificat de vie délivré par l'autorité locale, afin que je puisse les comprendre dans mes revues de paiement.

Veillez, je vous prie, Monsieur le rédacteur, avoir la bonté de donner quelque publicité à cette information, qui intéresse d'anciens soldats, dont plusieurs peuvent se trouver dans une situation qui réclame toute la sollicitude de l'autorité.

Agréez le témoignage de ma parfaite considération.

L'intendant militaire de la 3^e direction d'administration,
BEUNEN.

EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 21 décembre.

Depuis cinq ou six jours, l'ambassadeur d'Espagne travaille une heure ou une heure et demie avec le ministre des affaires étrangères. Des courriers extraordinaires sont expédiés fréquemment pour Madrid. Dans la journée du 15, trois courriers ont traversé Bayonne se rendant en Espagne. Encore hier, M. le comte d'Ofalia a expédié un courrier pour Madrid. On assure que les affaires du Portugal motivent toute cette activité diplomatique.

— Par un décret, dont la date est récente, Ferdinand vient de prouver jusqu'à quel point il fallait croire à la bonne intelligence qui règne entre lui et la branche cadette des Bourbons. Louis-Philippe ayant été reconnu roi des Français par toutes les puissances de l'Europe, sans en excepter l'Espagne, il était à présumer que son portrait avec le titre de *roi des Français*, serait admis sans obstacle dans ce royaume. Il n'en est point ainsi, est l'introduction de toute gravure ou lithographie représentant le chef de la branche d'Orléans comme roi des Français est prohibée, attendu, est-il dit, que cette qualification est subversive de droits des Charles X et de sa famille.

— La *Tribune*, le *Mouvement*, la *Quotidienne*, et le *Courrier de l'Europe* ont été saisis avant-hier, à propos d'articles relatifs au scandaleux procès de la succession du duc de Bourbon.

— L'affaire de M. le vicomte d'Haubersaert contre les gérans de la *Tribune* et de la *Quotidienne* a été remise à huitaine. On sait qu'il s'agit d'un coup de pied que le vicomte aurait, suivant les prévenus, reçu de M. Périer, et que M. le vicomte nie de toutes ses forces.

— L'impératrice Marie-Louise, voulant, sans imposer des droits extraordinaires à ses sujets, secourir les indigens qui seraient atteints du choléra-morbus dans ses états, et dans l'espérance que son exemple sera imité par tous les individus riches, a déclaré, par un décret du 1^{er} décembre, qu'elle abandonnait sa toilette et sa grande psyché. Les deux meubles sont en argent doré; quelques parties sont revêtues de pierres précieuses ou de cristal de roche; le cristal et les pierres seront vendus; l'argent sera converti en pièces de monnaie.

— Une femme a été arrêtée dernièrement au milieu des groupes d'étudiens qui allaient complimenter les généraux Romarino et Langemann; on l'a trouvée nantie de montres qu'elle avait volées aux jeunes gens des écoles.

— Une démarche pressante a été faite par l'honorable général Lafayette auprès du ministre des affaires étrangères, en faveur du général Torrijos qui vient d'être arrêté en Espagne. Un courrier du gou-

vernement français a été expédié aussitôt au cabinet espagnol. On assure que de son côté lord Granville, ambassadeur d'Angleterre, a écrit à son collègue à Madrid pour l'engager à seconder de toute son influence les efforts du gouvernement français.

Le journal d'Aix-la-Chapelle, mande sous la rubrique d'Aix-la-Chapelle, 9 décembre :

« Un général hollandais, qui habite depuis long-temps notre ville, reçut la nuit passée une estafette, et expédia peu après plusieurs courriers pour La Haye. Depuis lors, le bruit court que la Russie, en cas d'attaque, aidera de ses troupes le roi de Hollande dans sa résolution de refuser les conditions de paix imposées par la conférence, et dans la défense de ses droits de souveraineté. En général, on a remarqué ces jours derniers de nombreuses entrevues entre le même général et un général russe qui réside ici. (Nieuwe Amsterdamsche courant.)

— Une lettre de Hollande annonce ce qui suit :

« Il a été demandé à l'empereur de Russie par le roi de Hollande, s'il l'abandonnerait dans la lutte qu'il soutient contre l'esprit révolutionnaire; si, en un mot, il ratifiera les 24 articles dans lesquels les intérêts et les droits de la Hollande sont si outrageusement sacrifiés.

« L'empereur n'a fait jusqu'à ce jour qu'une réponse à cette demande, et cette réponse même n'est qu'une question : il s'est informé si la Hollande pouvait, sans de trop grands sacrifices, rester encore quelques mois sur le pied de guerre; à quoi le roi Guillaume s'est empressé de répondre qu'il pouvait maintenir son armée telle qu'elle est, non-seulement quelques mois encore, mais un an, mais deux, mais aussi long-temps qu'il paralyserait le commerce d'Anvers. Les bénéfices que Rotterdam, Amsterdam et Dordrecht retirent de l'état de choses actuel indemnisent le pays de tous les frais nécessités par l'état de guerre, et « rien ne me presse d'en finir, » a dit formellement le roi de Hollande. Les négociations en sont là. »

ANGLETERRE. — Londres, 20 décembre.

Le prince de Talleyrand a eu hier une entrevue avec lord Grey.

— Le Courier, ayant été attaqué par divers journaux au sujet de ses articles sur les dispositions de la Russie relativement aux affaires des Pays-Bas, y répond en soutenant l'authenticité de ses renseignements, et dit entre autres : « Nous avons annoncé que le gouvernement russe ne s'est pas prononcé aussi chaudement qu'il le devait, à l'égard de la querelle entre la Hollande et la Belgique, et s'il valait la peine de prouver la vérité de ce que nous avons dit, il serait très-facile d'établir le fait. Mais la Russie pourrait (may) ratifier le traité, la Russie pourrait licencier ses troupes, la Russie pourrait mettre un terme au système actuel de délai, et la Russie pourrait, pour quelque temps, rester pacifique et tranquille, car la Russie a réussi dans tout ce qu'elle a entrepris, et a besoin de reprendre haleine pour se mettre à la poursuite d'une nouvelle proie. » A la fin, le Courier déclare qu'il persiste à attribuer à la Russie des vues d'agrandissement qui sont incompatibles avec les intérêts des autres états.

Cette même feuille publie une longue lettre pour prouver que l'exécution du projet d'une route à ornieres en fer, en Belgique, sera d'une médiocre utilité pour les Belges, qui ne pourront jamais lutter avantageusement avec les Hollandais.

— On parle toujours d'une déduction considérable dans l'état de la flotte, de l'armée et du corps de soldats de marine.

— Outre les 300 matelots anglais qui ont déjà abandonné l'expédition de don Pedro, 60 autres se sont révoltés à Gravesend, et sont revenus à Londres.

— Dans une houillère près de Wigan, il y a eu, jeudi dernier, une explosion de gaz inflammable, par laquelle ont péri 28 individus des deux sexes et de tout âge.

— Voici quelques détails sur les désordres de Kilkenny :

Quarante hommes de la police, commandés par le capitaine Gibbons, étaient en tournée pour presser la rentrée des dîmes appartenantes au révérend docteur Hamilton, lorsqu'ils furent attaqués à Kilkenny par 2000 personnes. Le capitaine, 12 hommes de la police et un agent judiciaire nommé Butler furent tués; un grand nombre d'autres furent blessés plus ou moins grièvement, mais on désespère de la vie de quatre. Les assaillans étaient armés de fourches et d'autres instrumens d'agriculture. Ils ont brisé les armes des hommes de police, qui les avaient jetées pour se sauver, ayant d'abord tiré dix coups de fusil.

— La Gazette de Madrid contient aujourd'hui trois rapports très-épathiques sur la prise du général Torrijos. Ses compagnons d'infortune sont au nombre de 53, parmi lesquels le journal officiel cite les noms de don M. F. Calderone, don F. F. Golfin, et don Lopez-Pinto; il promet de donner la liste des autres prisonniers dans son prochain numéro.

Cité. — Les fonds restent stationnaires. — Consolidés, 83 3/4 7/8.

POSTE DE L'APRÈS-MIDI.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 22 décembre.

(Présidence de M. de Gerlache.)

La séance est ouverte à une heure.

M. Jacques fait l'appel nominal.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur les con-

il des milices.

La discussion est ouverte sur l'ensemble. Après d'assez longs débats la discussion est remise à demain.

M. Dumortier présente à la chambre le rapport de la section centrale sur le projet de loi relatif à la prolongation du service du premier ban de la garde civique mobilisé.

Ce rapport sera imprimé et distribué. La discussion est ajournée après celle du budget des voies et moyens.

La suite de l'ordre du jour est la délibération du projet de loi sur le transit des sucres, ainsi conçu :

« A dater du jour de la publication de la présente loi, le transit des sucres bruts et raffinés, dont l'entrée s'effectue par les bureaux de terre, est prohibé.

Le transit des sucres bruts et raffinés, importés par les ports et bureaux de mer, ne sera permis en sortie que par les seuls bureaux admis à l'exportation des sucres provenant de l'intérieur; et désignés dans l'arrêté du 25 mars 1831, n° 92 (Bulletin n° 30). »

La section centrale propose de désigner les bureaux par où le transit aura lieu, et qui sont : Quiévrain, Henri-Capelle, Hertain, Bruly, Ostende et Anvers, et d'ajouter au projet un article ainsi conçu :

« Néanmoins le transit ne sera permis que pour des sucres en destination pour un autre pays que celui d'où ils proviennent.

Le paragraphe 1^{er} du projet est mis aux voix et adopté.

L'amendement de M. Goethals sur le 2^e paragraphe n'étant pas appuyé n'est pas mis aux voix.

M. Destouvelles propose de spécifier dans l'art. 2 les bureaux par où la sortie sera permise, afin que ceux qui seront obligés de recourir à la loi n'aient pas besoin de remonter à la législation antérieure.

Par cet amendement, le § 2 serait ainsi conçu :

Le transit des sucres bruts et raffinés, importés par les ports et bureaux de mer, ne sera permis en sortie que par les seuls bureaux admis à l'exportation des sucres provenant de l'intérieur, et qui sont : Quiévrain, Menin, Henri-Chapelle, Ostende et Anvers.

Le vote sur l'ensemble du projet aura lieu après-demain. La séance est levée à trois heures et demie.

— M. le général Belliard est parti mercredi soir en toute hâte de Bruxelles pour Paris. Il avait reçu quelques momens auparavant un courrier venant de Lille et porteur d'une dépêche télégraphique arrivée de Paris dans cette dernière ville. L'Emancipation prétend que le général est parti pour aller voter pour la loi de la pairie.

Table with 4 columns: Item, Fl., C^{ts}, C^{cs}. Rows include Froment-roux, Seigle, Avoine, Pommes de terre, Beurre.

Table titled 'COMMERCE, BOURSE D'ANVERS, du 22 décembre.' with columns for various financial items and their values.

ANNONCES.

1285. A. J. Lallement, agent d'affaires, rue de l'Ange, n° 738, à Namur, paie comptant les obligations de l'emprunt de 12 millions, ainsi que les quittances à échanger à Namur, au plus haut prix possible, même pour le nouvel emprunt belge. Il se charge aussi d'acheter les obligations sur divers gouvernements comme los renten, etc. Capitaux à placer et rentes à vendre, bien constituées. S'adresser audit agent.

1443. Grande vente de futaie. Le mardi 27 décembre, il sera exposé en vente, 60 marchés environ de gros chênes, dans le bois de Saint-Paul, situé à Hubinne. Les marchés étant formés d'avance, le recours aura lieu à la Barrière, à Hubinne, ledit jour, à 11 heures du matin.

1409. On cherche une meule de moulin, de 6 pieds de diamètre et de 8 pouces d'épaisseur. S'adresser au bureau de cette feuille.

1436. Taillis à vendre à Mozet. Jeudi 29 décembre 1831, à dix heures du matin, chez Jacques Derieux, cabaretier à Mozet, M^{me} veuve Le Hoye, rentière à Mozet, fera vendre publiquement et à crédit, par le ministère et à la recette du notaire Delvigne, le taillis croissant sur ses bois, situés audit Mozet, nommés Bois Madame, Bois du Trou du Charpentier, à Gupaux, et le Bois Plantis du Four-à-Chaux.